



ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INFOS

N°10

JUILLET-AOÛT
2019



RETOUR SUR ...

Tous les 2 mois, l'accent est mis sur une espèce. La dernière était : l' **Hirondelle de fenêtre**. Voici les éléments recueillis :



Encore trop peu de retours.. Mais suffisamment pour savoir que l'espèce est présente dans toutes les communes du territoire. En effet, au moins une observation de nid occupé nous a été rapportée de Trébry à Hénansal et de Pommeret à Saint-Rieul. Ce qui est déjà une bonne nouvelle !

La seconde bonne nouvelle est qu'il n'est pas trop tard pour participer activement à l'enquête. Dans les jours qui viennent, prenez 10-15 minutes et levez les yeux dans votre rue.

Parlez-en autour de vous et, pour les plus motivés, organisez-vous pour couvrir quelques rues.

Savoir que l'Hirondelle de fenêtre est présente sur tout le territoire est une chose, mais pour suivre son évolution, il est indispensable d'avoir des chiffres plus précis sur le nombre de nids occupés chaque année et leurs emplacements. Ainsi, il est possible d'anticiper les perturbations liées à d'éventuels travaux, mais aussi prévenir toute dégradation par des actions de sensibilisation. Par exemple, des solutions existent pour limiter les salissures, souvent à l'origine de la destruction des nids par les propriétaires (privés comme publics).

Pour rappel, c'est 1 individu sur 3 qui a disparu en l'espace de 10 ans en France.

En partenariat avec :



Lamballe Terre & Mer a confié l'étude de la biodiversité de son territoire à VivArmor Nature et ses partenaires.



ENQUÊTE

Frelon asiatique, Berce du Caucase, Renouée du Japon, etc. Voici des noms qui, même si vous n'êtes pas féru de Biodiversité, vous évoquent quelque-chose. Ce sont les espèces exotiques envahissantes, qui défraient régulièrement la chronique. Mais au fond, savons-nous ce que c'est ?

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) définit une EEE comme étant une « espèce allochtone [qui provient d'un autre endroit, en opposition à autochtone ou indigène] dont l'introduction par l'Homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques ou économiques ou sanitaires négatives ».

En clair, c'est une espèce qui va se retrouver dans un nouveau milieu à cause de l'action de l'Homme et qui,

par ses capacités d'adaptation, va proliférer dans ce nouvel environnement en l'absence de prédateur, de compétiteur, de maladie, etc. Pour être plus juste, on devrait parler de « population exotique envahissante ». En effet, dans son aire d'origine, l'espèce ne fait pas de dégât. Ce n'est donc pas l'espèce, mais la population qui s'est installée qui pose problème. Par exemple, saviez-vous que notre cher et sympathique Hérisson d'Europe (voir lettre info n°3), que nous sommes si contents de croiser, fait partie des menaces qui fragilisent la dynamique naturelle des îles de Nouvelle-Zélande ?



Hérisson d'Europe

Au-delà de ces considérations, ce pose également une question éthique. L'individu en tant que tel, qui n'a certainement rien demandé à personne sur une quelconque volonté d'arriver dans un nouvel environnement, doit-il subir la condamnation de l'Homme qui l'a déplacé ? D'autant plus que parfois, sous couvert de protection de la nature, les moyens utilisés dans la lutte d'EEE causent en réalité parfois plus de dégâts.

Si les EEE sont une des menaces importantes pesant sur la biodiversité, cette notion qui semble assez manichéenne, n'est en réalité pas si simple à traiter.

Heureusement, toutes les espèces exotiques ne sont pas envahissantes. En témoignent les nombreuses espèces ornementales des jardins qui s'y épanouissent sans causer de dégâts. Mais pour ne pas prendre de risques, préférez les essences locales.

Vers un observatoire des Espèces Exotiques Envahissantes Végétales à Lamballe Terre & Mer

Lamballe Terre & Mer a décidé de mettre en place un réseau d'observateurs référents Espèces Exotiques Envahissantes Végétales afin de suivre l'évolution de la colonisation de ces espèces sur le territoire. Ces référents auront pour mission de confirmer les observations faites par les habitants. Ils transmettront ensuite les signalements à la communauté d'Agglomération qui fera un suivi des zones identifiées et enverra ces informations aux autorités compétentes sur ce sujet. Lamballe Terre & Mer pourra également apporter un soutien logistique aux référents.

Actuellement, 4 espèces sont particulièrement visées, car encore peu présentes sur le territoire : l'Ambrosie à feuille d'Armoise, la Berce du Caucase, le Datura stramoine et le Raisin d'Amérique.

À celles-ci, on peut ajouter 2 espèces qui sont déjà bien implantées sur le territoire : le Laurier-palme et les Renouées du Japon.

Vous souhaitez être référent pour votre commune ou vous observez une de ces espèces ? Envoyez un courriel à environnement@lamballe-terre-mer.bzh



Renouée du Japon

INVENTAIRE PARTICIPATIF AUX LANDES DU GRAS



De 18h, le vendredi 14 juin, au lendemain vers 15h, une trentaine de personnes s'est relayée pour mener à bien l'inventaire des espèces des Landes du Gras. Chauves-souris, papillons de nuit, punaises, araignées, plantes, coccinelles, etc. sont quelques groupes qui ont pu bénéficier de la présence de spécialistes.



Patte-en-masse, une des 3 espèces rares en Côtes d'Armor

Malgré des conditions météorologiques moyennes, les premiers résultats sont plutôt encourageants :

- 3 espèces de chauves-souris, dont une menacée à l'échelle européenne,
- 31 espèces de papillons de nuit dont 3 rares à l'échelle des Côtes d'Armor,
- 2 espèces de reptiles en régression à l'échelle bretonne,
- 50 espèces d'araignées, environ 20 de punaises, 5 de coccinelles.



Un des deux dispositifs lumineux déployés pour l'occasion



Cet inventaire a permis également à l'ensemble des participants de se confronter à divers dispositifs d'inventaires. Du piège lumineux pour les papillons de nuit à la nappe de battage pour les coccinelles et les punaises, de nombreuses techniques ont pu être mises en pratique tout au long de l'exercice.

En attendant un retour plus complet, nous remercions chaleureusement tous les participants, spécialistes comme néophytes, pour ce moment de convivialité au service de la connaissance de la Nature qui nous entoure.



Mante religieuse

A VOS AGENDAS

A la demande de l'association La Poterie, Nature et Patrimoine, VivArmor Nature et Lamballe Terre & Mer animeront 3 sorties dans les Landes de La Poterie. L'occasion pour celles et ceux qui ne connaissent pas le site, de le découvrir. Pour les autres, la

possibilité d'approfondir leurs connaissances sur la faune et la flore qu'il abrite. Retenez les dates : 18 juillet, 8 et 22 août.

Pour plus de renseignements : environnement@lamballe-terre-mer.bzh

L'ESPÈCE DU MOIS

Sur un vieux mur comme sur un rocher, je suis le Lézard des murailles !

Paresseux, moi ?

Le Lézard des murailles affectionne tout particulièrement les lieux secs et ensoleillés où il peut paisiblement se faire dorer la pilule. Dorer la pilule, vraiment ?

Contrairement à l'oisiveté apparente qu'inspire cette posture et qui se traduit par l'expression « lézarder au soleil » en symbole de paresse, cette activité n'est pas de

tout repos pour ces animaux. En effet, ils ne produisent pas de chaleur en interne comme nous, les mammifères, ou encore comme les oiseaux. De fait, ils doivent, lorsque le besoin s'en fait ressentir, trouver une source de chaleur. Au passage, tordons l'idée reçue d'animaux à « sang froid ». Ils supportent une large gamme de température, mais en dessous, comme au dessus, d'un certain seuil,



ils ne survivent pas longtemps..

Pour ces animaux, le besoin de s'exposer pour se chauffer représente également un risque face aux prédateurs. De fait, ce n'est pas une activité de tout repos, il faut être constamment en alerte. Ce qui est bien loin de notre situation quand on lézarde tranquillement dans notre chaise longue en été.



Lézard des murailles et sa tache sombre

Ne pas confondre

Bien que leurs préférences de milieu de vie soient très contrastées, notre lézard peut être confondu avec une autre espèce : le lézard vivipare. Ce dernier se faufile dans la végétation des zones humides, au sein des tourbières, landes et prairies humides, des marécages. Physiquement, on le distingue par sa queue plus large et plus courte, ses écailles plus grosses et son corps moins aplati. Bref, il est plus trapu. La tache sombre au niveau de l'insertion des pattes avant chez le Lézard des murailles est un

critère bien utile pour les différencier. À condition qu'il se laisse observer assez longtemps pour la distinguer...



Lézard vivipare

À vos observations

Les vieux murs des habitations sont pour lui d'excellents lieux de vie. Mais malheureusement, les chats domestiques ont trop souvent causé d'importants dégâts dans les zones habitées. Si vous voyez un lézard

passer furtivement sur les murs de votre ville, il est fort possible qu'il s'agisse de ce petit lézard gris ! Transmettez-nous cette observation.

Enfin, si vous le voyez fuir, ne

faites plus un geste. Attendez quelques instants si vous souhaitez le voir ressortir de sa cachette. En effet, il reviendra assez vite pour profiter des rayons du soleil.

